



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, À L'EFFET QUE :

le règlement numéro 32-10-8, modifiant le Schéma d'Aménagement de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, est entré en vigueur le 6 mai 2011.

Ce règlement a pour but d'introduire une dérogation à la zone inondable à Carignan, afin de permettre la construction d'une voie de circulation.

DONNÉ À McMASTERVILLE, CE DIX-HUITIÈME (18^e) JOUR DU MOIS DE MAI, DE L'AN DEUX MILLE ONZE (2011).

Bernard Roy
secrétaire-trésorier